



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES
ARRONDISSEMENT D'ARGELES GAZOST

COMMUNE DE SAINT-PÉ-DE-BIGORRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du décembre 15 décembre 2025

DELIBERATION 02 ADM – Vente d'une partie de la parcelle AB 2 lieu-dit Lupy

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le **9 décembre 2025**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 13

Votants : 13

Absents : 5

Présents : M. BEAUQUESTE, Mme TOUSTARD, M. DEMASLES, M. TUO,
Mme CAZENAVE, M. FRANCIN, Mme LATAPIE-ARRIHOUIL, M. LORiot DE ROUVRAY,
M. SIRE.

Absents : Mme BERGE, M. BOUREAU, Mme ESTRADE, M. GUILLENTEGUY, Mme PLAGNET,

Pouvoirs donnés : Mme BERGE donne procuration à M. SIRE,
Mme ESTRADE donne procuration Mme TOUSTARD,
M. GUILLENTEGUY donne procuration M. DEMASLES,
Mme PLAGNET donne procuration M. BEAUQUESTE,

Secrétaire de séance : Pierre DEMASLES

DELIBERATION 02 ADM – Vente d'une partie de la parcelle AB 2 lieu-dit Lupy

Monsieur le Maire informe que Monsieur GUIBERT Stéphane achète les bâtiments situés au 425 rue des Elfes parcelle AB 1. Il a sollicité l'acquisition d'une partie de la parcelle AB 2 Lieu-dit Lupy jouxtant son terrain.

Cette parcelle classée en landes n'est pas accessible et n'a pas d'utilité pour la commune. Elle jouxte la propriété de Monsieur GUIBERT qui la nettoiera, la défrichera et l'entretiendra.

Monsieur le Maire propose le prix de 500 €.

Les frais de bornage de la partie à acquérir seront à la charge de Monsieur GUIBERT ainsi que les frais notariés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- d'accorder la vente de la parcelle cadastrée section AB N° 2 lieu-dit Lupy à Monsieur GUIBERT.
- de fixer le prix de vente de la parcelle à 500 €.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ayant trait à cette affaire.

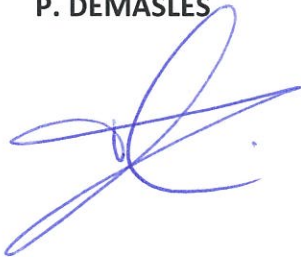
Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance

P. DEMASLES



Le 16 décembre 2025

Le Maire,

JC. BEAUQUESTE

